



LIGUE de
BRETAGNE
ATHLÉTISME

2024

Règlement du Challenge Mario Gatti

19^{ème} édition



*validé par le bureau exécutif
du 28 juin 2023*



RAPPEL :

Ce challenge vise à récompenser les clubs qui s'engagent en Bretagne pour le développement de la marche athlétique. Lors de ce challenge, chaque club* aura l'occasion de mettre en valeur le nombre et la qualité de ses marcheurs ainsi que leur présence régulière sur les compétitions.

* Par club il faut entendre «club référent» et ceci sur l'ensemble de ce règlement.

Article 1

Le challenge prend en compte, pour la saison 2023-2024, les résultats des compétitions suivantes :

- Critérium régional d'automne, à Fougères 35, le 12 novembre 2023
- Critérium régional d'hiver, à Rennes 35 salle Robert Poirier, le 10 décembre 2023
- Critérium régional de Printemps, à St Brieuc 22, le 24 mars 2024
- Finale du Challenge à Brest 29, le 14 avril 2024

Article 2

Pour chaque compétition, chaque athlète classé dans une des épreuves de sa catégorie inscrite au programme, rapporte 5 points à son club.

Article 3

Pour chaque compétition, les cinq premiers de chaque catégorie rapportent à leur club les points suivants :

- 5 points au premier
- 4 points au deuxième
- 3 points au troisième
- 2 points au quatrième
- 1 point au cinquième

NB : Si deux distances sont au programme pour une même catégorie, les athlètes seront classés de la manière suivante :

- Les athlètes ayant effectué la distance officielle (distance retenue pour le challenge) sont classés en premier.
- Les athlètes ayant effectué une distance non officielle sont classés à la suite des précédents.
- Les athlètes ayant optés pour l'option 20000m* seront classés sur la distance officielle (distances retenues pour le challenge, heure ou 10000m) même s'ils ne finissent pas le 20000m



Article 4

Pour chaque compétition, tout athlète qui réalise une performance classée sur la distance officielle retenue pour l'épreuve, rapporte les points suivants

Points	Toutes catégories	Perf.
6.00	pour une performance	IA
5.75	pour une performance	IB
5.50	pour une performance	N1
5.25	pour une performance	N2
5.00	pour une performance	N3
4.75	pour une performance	N4
4.50	pour une performance	IR1
4.25	pour une performance	IR2
4.00	pour une performance	IR3
3.75	pour une performance	IR4
3.50	pour une performance	R1
3.25	pour une performance	R2
3.00	pour une performance	R3
2.75	pour une performance	R4
2.50	pour une performance	R5
2.25	pour une performance	R6
2.00	pour une performance	D1
1.75	pour une performance	D2
1.50	pour une performance	D3
1.25	pour une performance	D4
1.00	pour une performance	D5
0.75	pour une performance	D6
0.50	pour une performance	D7
0.25	pour une performance	D8

Minimes filles			
	2000met 2 km	3000met 3 km	nb de points
IR3	10'45"0	17'00"0	4
IR4	11'00"0	17'20"0	3,75
R1	11'15"0	17'40"0	3,5
R2	11'30"0	18'00"0	3,25
R3	11'45"0	18'20"0	3
R4	12'00"0	18'40"0	2,75
R5	12'15"0	19'00"0	2,5
R6	12'30"0	19'30"0	2,25
D1	12'45"0	20'00"0	2
D2	13'00"0	20'30"0	1,75
D3	13'15"0	21'00"0	1,5

Minimes garçons			
	2000m et 2 km	3000m et 3 km	nb de points
IR3	10'00	15'45"0	4
IR4	10'15	15'55"0	3,75
R1	10'30	16'05"0	3,5
R2	10'45	16'20"0	3,25
R3	11'00	16'35"0	3
R4	11'15	16'50"0	2,75
R5	11'30	17'10"0	2,5
R6	11'45	17'30"0	2,25
D1	12'00	17'50"0	2
D2	12'15	18'10"0	1,75
D3	12'30	18'30"0	1,5

Benjamines			
	1000m et 1 km	2000m et 2 km	nb de points
D5	6'40	13'55"0	1

Benjamins			
	1000m et 1 km	2000m et 2 km	nb de points
D5	6'10	12'50"0	1

Cadettes		
	5 km	nb de points
IA	21'15	6,00
IB	22'30	5,75
N1	24'20	5,50
N2	25'00	5,25
N3	26'00	5,00
N4	26'45	4,75
IR1	27'30	4,50
IR2	28'15	4,25
IR3	29'00	4,00
IR4	29'30	3,75
R1	30'00	3,50
R2	31'00	3,25
R3	31'45	3,00
R4	32'30	2,75
R5	33'15	2,50
R6	34'00	2,25
D1	34'45	2,00
D2	35'30	1,75
D3	36'15	1,50
D4	37'00	1,25
D5	37'45	1,00
D6	38'45	0,75
D7	39'45	0,50

Cadets		
	5 km	nb de points
IA	18'50	6,00
IB	19'30	5,75
N1	20'20	5,50
N2	21'30	5,25
N3	22'30	5,00
N4	23'00	4,75
IR1	23'30	4,50
IR2	24'10	4,25
IR3	24'50	4,00
IR4	25'20	3,75
R1	26'00	3,50
R2	26'30	3,25
R3	27'00	3,00
R4	27'30	2,75
R5	28'00	2,50
R6	29'00	2,25
D1	30'00	2,00
D2	31'00	1,75
D3	32'00	1,50
D4	33'00	1,25
D5	34'00	1,00
D6	35'00	0,75
D7	36'00	0,50

NB : Les athlètes ayant effectué une distance non officielle ne marquent pas de points de performance.
Le Logica sert de support pour déterminer la performance de cadet à master sur piste et de junior à master sur Route.

Article 5

Tout athlète classé dans les quatre manches du challenge rapporte un bonus de 5 points à son club.

Article 6

Tous les clubs doivent fournir des officiels (dont au moins 1 pointeur) pour le bon déroulement des épreuves soit :

1 officiel pour 3 athlètes, ensuite 1 officiel par tranche de 5 athlètes.

Une pénalité de 10 points par officiel manquant sera systématiquement appliquée.

Attention : Les officiels prévus par les clubs devront être présents à la réunion de jury avant la compétition faute de quoi la pénalité de 10 points par officiel manquant sera appliquée.

Article 7

Les points de chaque athlète sont additionnés par club. Le club qui cumule le plus de points remporte le challenge.

En cas d'égalité, le club qui a le plus d'athlètes ayant participé aux 4 épreuves du challenge l'emporte. Si l'égalité persiste, le club qui a le plus grand nombre de participants sur l'ensemble du challenge l'emporte.

NB : Les clubs hors Bretagne n'entreront pas dans le classement officiel du Challenge. Les athlètes de ces clubs seront par contre intégrés aux différents classements des épreuves.

Article 8

La dotation en médailles lors de la finale sera effectuée en fonction du nombre exact de participants le jour de la finale et seront remises uniquement aux athlètes présents sur le podium et ceci pour les trois premières équipes.

Article 9

Une dotation financière prévue par la ligue de Bretagne récompensera les 5 premiers clubs du classement final du challenge Mario Gatti.

Article 10

Création en 2023 du trophée Lou Charbonnier, à la mémoire de Lou, il sera attribué à la cadette ayant réalisée le meilleur total de points sur l'édition du challenge et impérativement classée sur la finale.

En cas d'égalité, il sera attribué à la cadette la mieux placée dans l'épreuve officielle lors de la finale.

Article 11

Les litiges et réclamations seront traités par la commission régionale de marche. La décision de celle-ci fera autorité.



EPREUVES OFFICIELLES

(Challenge Mario GATTI)

Fougères , le 12 novembre 2023

1 000m	Epreuve découverte Poussins poussines **
1 000m	Benjamins et Benjamines
3 000m	Minimes garçons et filles et Open ttc F *
5 000m	Cadets, Cadettes et Open ttc H *
10 000m	Juniors F, Juniors H, Espoirs F, Espoirs H, Seniors F, Masters F, Seniors H, Masters H et option 20 000m*

Rennes , le 10 décembre 2023 (en salle)

1 000m	Epreuve découverte Poussins, poussines**
1 000 m	Benjamins et Benjamines
3 000 m	Minimes G et F + Cadettes, Juniors F, Espoirs F, Seniors F et Masters F
5 000 m	Cadets, Juniors H, Espoirs H, Seniors H et Masters H

Saint Brieuc , le 24 mars 2024

Heure	Espoirs, seniors, masters, hommes et femmes et option 20 000m*
10 000m	Juniors hommes, Juniors femmes
3 000m	Minimes garçons et filles et open ttes catégories femmes*
5 000m	Cadets, cadettes et open ttes catégories hommes*
2 000m	Benjamins, benjamines
1 000m	Epreuve découverte Poussins, poussines**

Brest , le 14 avril 2024

1km	Epreuve découverte Poussins, poussines**
2 km	Benjamins, benjamines
3 km	Minimes garçons et filles et open ttes catégories femmes*
5km	Cadets Cadettes et open ttes catégories hommes*
10 km	Juniors, Espoirs, Seniors , Masters H&F et option 20km *

Important

Epreuves non officielles * : Open 3 km femmes TC, 5 km hommes TC

Epreuve découverte ** : hors challenge 1000m poussins poussines UNIQUEMENT

Option 20 000m* : option 20000m reste en dehors du challenge, le décompte des points se fera sur la performance et le classement sur la distance de l'épreuve officielle du challenge.

NOTA : La commission régionale de marche, en accord avec la CSO, se réserve la possibilité de modifier le programme et le lieu des manches du challenge en cas de nécessité. Les programmes officiels et définitifs seront confirmés sur le programme avec les modalités d'inscription et les horaires.

DESIGNATION PREVISIONNELLE DES JUGES DE MARCHE

(Challenge Mario Gatti 2023-2024)

Fougères, le 12 novembre 2023

Emile HERRY
Roland SEROT
Rachid SEDDIKI
Catherine LE BRETON
Jean-Michel PREVEL
Lizenn BREELE
Patrick VALENTIN
Fabrice JUHEL
Marie-Laure GUILLEMOT
Gildas SIZORN

Rennes, le 10 décembre 2023 (en salle)

Jean -Michel PREVEL
Gildas SIZORN
Patrick VALENTIN
Jean -Pierre GAILLARD
Patricia LANDREAU
Marie Josée CAMARD
Pierre MARCHESSOU
Lizenn BREELE
Pa scal LEYGOUTE
Emile HERRY

Saint Briec, le 24 mars 2024

Roland SEROT
Patrick VALENTIN
Gildas SIZORN
Maëlen LEBRETON
Jean-Michel PREVEL
Marie Josée CAMARD
Marine LE TERTRE
Rachid SEDDIKI
Marie-Laure GUILLEMOT
Jean-Pierre GAILLARD

Brest, le 14 avril 2024

Gildas SIZORN
Jean-Michel PREVEL
Marine LE TERTRE
Patrick VALENTIN
Patricia LANDREAU
Marie Josée CAMARD
Jean-Pierre GAILLARD
Pascal LEYGOUTE
Lizenn BREELE
Rachid SEDDIKI

Merci de prévenir et éventuellement de pourvoir à votre remplacement si vous ne pouvez pas officier.